



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysoussthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysoussthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 16 janvier 2015 à 20 h 30

Le seize janvier deux mil quinze, douze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, MM. David Rogier, Joël Hersan, M^{mes} Eliane Flériag, Marie-Hélène Caron-Parte, Delphine Fettke, Aurélie Lefèvre, MM. Maurice Monge et Rémi Kaiser.

Etaient absents : MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, et M^{me} Séverine Bordeau.

Pouvoirs : M. Pariselli à M. Rogier

Madame Delphine FETTKE est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Décision modificative pour clôturer l'année 2014 sur le chapitre 65

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour transférer la somme de 4 500 € du compte 022 – dépenses imprévues – afin d’approvisionner le compte 6531 – indemnités d’élus – chapitre 65 – sur l’exercice 2014.

***12 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s’abstient – M. KAISER***

II / Décision modificative pour clôturer l'année 2014 sur le chapitre 014

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour transférer la somme de 338 € du compte 022 – dépenses imprévues – afin d’approvisionner le compte 7391178 – dégrèvement auto entrepreneurs – chapitre 014 – sur l’exercice 2014.

13 conseillers sont « Pour »

III / Demande de subvention pour l'acquisition d'un pavillon

Suite au projet de la Commune d'aménager la Mairie dans le pavillon en vente de la famille POITTEVIN, le **Conseil Municipal délibère et vote** afin de **solliciter** auprès du Département une aide financière pour l'acquisition de ce bien immobilier (montant maximum de 230 000 € hors frais).

Le plan de financement serait le suivant (sous réserve de l'estimation des Domaines) :

<i>Participation du Département (33 % + 10 %)</i>	<i>: 98 900 €</i>
<i>Part restant à la Commune</i>	<i>: 131 100 €</i>
TOTAL	: 230 000 €

10 conseillers sont « Pour »
3 conseillers s'abstiennent – MM. MONGE, KAISER et M^{me} LEFEVRE Aurélie

IV / Demande de subvention pour l'acquisition d'un terrain

La Commune a le projet d'acquérir le jardin de la famille MARSEILLE, afin d'agrandir le parking de la salle socio-culturelle et d'aménager une aire de jeux pour les enfants. Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour **solliciter** auprès du Département une aide financière pour l'acquisition d'un bien foncier pour un montant de 13 € le m² auquel s'ajoutera une dépréciation de 27 000 €. Le terrain a une superficie de 1 354 m².

Le plan de financement serait le suivant :

<i>Participation du Département (33 % + 5 %)</i>	<i>: 16 940 €</i>
<i>Part restant à la Commune</i>	<i>: 27 662 €</i>
TOTAL	: 44 602 €

7 conseillers sont « Pour »
2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M^{me} LEFEVRE Aurélie
4 conseillers s'abstiennent – M^{mes} FLERIAG, FETTKE, MM. HERSAN et KAISER

V / Espace cinéraire : validation de l'offre de prix

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux à l'espace cinéraire, à savoir « Le Jardin du Souvenir », étant donné l'accord de subvention sur la réserve parlementaire de Madame ROSSIGNOL, Sénateur, d'un montant de 750 €.

L'entreprise BOYELDIEU JOLY est retenue pour l'exécution des travaux pour un montant de 1 580 €HT. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer l'acte d'engagement.

13 conseillers sont « Pour »

VI / Tarif du repas de cantine

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour reporter** le sujet.

Monsieur HERSAN et Madame FETTKE se chargent de contacter d'autres prestataires pour ensuite présenter le travail aux élus lors d'une prochaine séance.

VII / Cadeau de départ en retraite d'un agent communal

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour offrir** un cadeau relatif au départ en retraite de Madame Martine GALLET, ATSEM, et agent communal depuis 1982. L'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour lui octroyer un bon d'achat d'une valeur de 300 € à valoir chez CONFORAMA à Beauvais.

13 conseillers sont « Pour »

Certains conseillers auraient souhaité plus de largesse dans le montant.

VIII / Rétrocession du lotissement St Michel

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour classer dans le domaine public** les voiries, réseaux et équipements annexes collectifs du lotissement « Saint Michel ».

Il faut rappeler que l'enquête publique n'est pas obligatoire.

Le classement du lotissement se fera par la rédaction d'un acte administratif entre la Commune de JOUY SOUS THELLE et l'Association Syndicale Libre St Michel (ASL).

La reprise se fera à titre gracieux, conclue entre les deux parties.

Les frais éventuels d'enregistrement seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de rédiger et de signer les pièces afférentes au classement et à la rétrocession du lotissement.

12 conseillers sont « Pour »

Monsieur AUBRY ne participe pas au vote étant Président de l'Association ASL St Michel

La séance est levée 22 h 31

Le 20 janvier 2015

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

Informations du CCAS

Les membres du **Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)** vous informent de la continuité du projet d'une mutuelle pour tous.

Une réunion publique est organisée le Vendredi 6 février 2015 à 20 heures à la Salle Socio-Culturelle.

Inscriptions sur la liste de recensement militaire

Les jeunes gens nés en 1999 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès l'âge de 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription **obligatoire** réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

Déjections des chiens sur la voie publique

Lorsque vous circulez à pied sur la voie publique, vous avez trop souvent la désagréable surprise de mettre le pied à l'endroit où un chien a déposé ses excréments en présence de son maître et cela vous est fort désagréable !

Nous rappelons que pour des raisons évidentes d'hygiène et de salubrité publique, les maîtres de ces gentils Toutous ont **obligation de ramasser ces excréments** qui trop souvent jonchent nos trottoirs.

Merci de votre compréhension.

Elagage des haies sur voies publiques et terrains privés

Les haies sur la voirie publique doivent être entretenues régulièrement afin de ne causer aucune gêne.

Mais, celles-ci doivent être également entretenues dans les terrains privés (en hauteur et en largeur). En cas d'indisponibilité, de contre-ordre Le dialogue entre voisins est la meilleure des solutions avant d'en arriver à des conciliations, plaintes.....

Ouverture d'un coin conseil

Un spécialiste de la voiture d'occasion, d'assurance auto temporaire et du service carte grise s'est installé à Jouy sous Thelle. Pour tous renseignements, veuillez contacter www.coin-conseils.com ou le 07 81 25 85 23.

Détecteur de fumée

Au 1^{er} mars 2015, tous les locaux devront être équipés d'un détecteur de fumée selon la norme EN 14604.

Vous pourrez trouver ces détecteurs dans les grandes surfaces, magasins d'outillage et quincailleries.